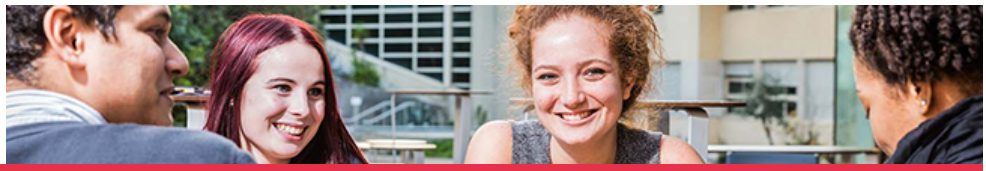

Valorisation de la recherche et innovation

ECTS
5 crédits

Composante
Faculté des Sciences

Présentation

Description

La valorisation des travaux de recherche vers des applications industrielles va faire appel à des stratégies et des acteurs à l'interface entre le monde scientifique et socio-économique. L'identification et la protection du caractère innovant d'une découverte sera suivie de la recherche de financement et de partenaires permettant de transformer cette idée en réalité économique.

Cette UE s'attachera à donner aux étudiants tous les outils de valorisation de leurs travaux en vue de la découverte de nouveaux outils thérapeutiques Cette UE comprend des cours magistraux réalisés par des enseignants-chercheurs juristes et des professionnels du domaine, ainsi qu'un projet tutoré suivi tout au long de l'UE. Des travaux seront également réalisés en Learning lab : identification de recherches innovantes, rédaction d'un brevet, plan de valorisation, création d'entreprise, business plan.

Cette UE fera intervenir des enseignants-chercheurs, des industriels et des professionnels des brevets et de la valorisation.

Objectifs

L'objectif de cette UE est d'apporter aux étudiants des compétences leur permettant de valoriser les découvertes qu'ils seront amenés à faire dans le cadre de leur activité de recherche en secteur académique ou industriel,en vue de futur développement industriel.

A l'issue de la formation, les étudiants auront acquis des compétences concernant :

· Les organismes de financement de la recherche (ANR, Europe) ;

· Les structures d'accompagnement et de financement de l'innovation (SATT, BPI, capital risque, partenariat public-privé) ;

· La propriété intellectuelle (étude de brevetabilité, déclaration d'invention, dépôt de brevet, extension)

· L'externalisation de la recherche, Open Innovation, contrat de collaboration, contrat de licence, MTA ;

· La création d'entreprise, structures juridiques, fonctionnement et financement ;

· Le droit du travail.

L'étudiant sera capable d'identifier une recherche innovante, de la protéger par un brevet, en vue de sa valorisation, soit par un partenariat avec un industriel, soit par la création d'une start-up. Il saura élaborer des demandes de financement auprès d'organismes finançant la recherche et l'innovation. Il connaîtra les modalités de création d'une société innovante, de leur fonctionnement et de leur financement.

Contrôle des connaissances

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 13 février 2023

Le contrôle des connaissances se fait en contrôle continu intégral (CCI).

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Estelle Grousseau

+33 4 67 14 33 53

estelle.grousseau@umontpellier.fr

Responsable pédagogique

Anne Dominique Lajoix

+33 4 11 75 95 45

anne-dominique.lajoix@umontpellier.fr

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 13 février 2023